

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 25 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth.

Absents excusés : AVALLET Michèle, GENTIL Franck.

Date de la convocation : 19 novembre 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Signature de la convention de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement au profit de la CCEBER

Madame Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement au profit de la CCEBER.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Madame Le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 novembre 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX



Le Maire,
Angéline APPRIEUX

